

Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du jeudi 14 octobre 2021

- La séance a commencé à 17h pour se terminer à 19h30.
- Prise de note : Mme DOURDIN et Mme LUNVEN
- Compte-rendu : Mme DOURDIN, Mme LUNVEN et Mme TESTUCCI.
- Ce compte rendu sera transmis au personnel de l'école, aux parents délégués, à Mme l'Inspectrice, au Délégué Départemental, à l'adjoint au maire chargé de l'éducation et des universités et au service de la direction de l'éducation. Et il sera également publié sur le blog de l'école.

Ordre du jour :

- 1) Présentation des équipes, des partenaires présents et des parents délégués (tour de table)
- 2) Bilan de la rentrée
- 3) Point ville
- 4) Résultats des élections et point avec les parents délégués
- 5) Présentation du P.P.M.S.
- 6) Projets pédagogiques
- 7) Règlement intérieur
- 8) Questions inscrites à l'ordre du jour

1. Présentation des équipes, des partenaires présents et des parents délégués (tour de table)

- Étaient présents :
 - Enseignants : Mme TESTUCCI, Mme LUNVEN, Mme ARGENTIERI, M. POHL, Mme MANCINELLI, Mme BORDRON, Mme RAFFY, Mme MARANDON, Mme DOURDIN, Mme BIVILLE, Mme MULLER
 - ATSEM : Mme CHAKER, Mme PEREIRA
 - Représentant mairie : M. VINCE
 - Responsable éducatif de proximité : M. HAMADACHE
 - Coordonnateur péri-scolaire : M. DUFOUR
 - Coordonnateur péri-scolaire adjoint : Mme JASMIN
 - D.D.E.N. : Mme GAUTHIER
 - Parents délégués : Mme GUELBI, Mme CHENAIT N., Mme CHENAIT G., Mme ZEGUER, Mme CABARET, Mme PERRIER DAVID, Mme BENIE, M. ABDELLI, Mme OUAKZIZ, Mme KHALFA
- Étaient excusées : Mme GIBERT, Inspectrice de l'Éducation Nationale, les enseignantes Mme MAGOULOUX et Mme ROTTIER, les délégués Mme FLAVIGNE, Mme BOUDADI, Mme BROSSUTI, M. ZAAFOURI, Mme KIRAT, Mme RACHEDI, Mme LOUICHI.
- Mme BORDRON remplace cette année Mme MAGNOULOUX en classe PS9,
- Mme TESTUCCI est déchargée à mi-temps pour la direction. Elle est complétée Mme RAFFY, qui travaillait déjà à quart temps dans l'école l'an dernier, tous les jeudis et vendredis ainsi qu'un mercredi sur deux.
- L'équipe du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) est toujours constituée de Mme CABRERA (psychologue scolaire), Mme FREUDENREICH (enseignante d'adaptation), et de Mme BASSET-CHARCOT (enseignante rééducatrice).

- L'école compte désormais 2 postes d'AESH « Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap » : Olfa RTIMI toujours, et Halima ABDELLI qui arrive de l'école élémentaire. Marine SHAHINYAN, qui est affectée cette année en élémentaire, assure quelques heures en maternelle.
- Le péri-scolaire est toujours géré par le coordonnateur, M. Cédric DUFOUR, et son adjointe, Mme Alice JASMIN. Les coordonnées sont affichées sur la vitre dans le hall et disponibles sur le blog. Comme l'an dernier, Mme JASMIN assure des permanences dans le hall à l'accueil dès qu'elle le peut.
- La directrice rappelle que le blog de l'école a changé d'hébergeur. Les enseignants travaillent maintenant avec l'ENT (« Environnement Numérique de Travail ») Laclasse : emjg.blogs.laclasse.com . Comme elle l'a indiqué à toutes les réunions de rentrée, ce site regroupe beaucoup d'informations et elle encourage les familles à le consulter à la moindre question.
- De plus, un groupe de travail, constitué d'enseignants et de parents délégués volontaires, s'est penché l'an dernier sur la création d'un livret d'accueil pour les familles. Il a été traduit en sept langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, turc ; russe et roumain à venir) en version papier mais aussi audio. Ces livrets sont disponibles sur le blog.

2. Bilan de la rentrée

- L'école compte 213 élèves à ce jour.
- Les élèves sont répartis en 11 classes :

Classe 1	23 PS :	- Stéphane POHL - ATSEM : Stella
Classe 2	25 TPS :	- Alice TESTUCCI, complétée par Pauline RAFFY les jeudis, vendredis et un mercredi sur deux - ATSEM : Naïma
Classe 3, 24PMS :	12 PS 12 MS	- Noémie DOURDIN - ATSEM : Joana
Classe 5	5A : 14 GS 5B : 14 GS	- Charlène ROTTIER - Sarah MULLER - ATSEM : Isis, remplacée par Laurence
Classe 6	6A : 14 GS 6B : 14 GS	- Florence MANCINELLI - Magali MARANDON - ATSEM : Séverine
Classe 7A	15 GS :	- Alicia BIVILLE - ATSEM : Pascale
Classe 8	25 MS :	- Angélique ARGENTIERI - ATSEM : Caroline
Classe 9	23 PS :	- Mary MAGNOULOUX, remplacée par Agathe BORDRON - ATSEM : Adelaïde
Classe 10	22 MS :	- Anna LUNVEN - ATSEM : Radhia
- La grande nouveauté cette année est le dédoublement des classes de Grande Section. La directrice laisse la parole à Mme MULLER.
- Pour prévenir et agir contre les difficultés à l'école primaire, les effectifs des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire (REP+ et REP) ont été dédoublés depuis la rentrée 2017. Les élèves sont dans des classes d'au maximum 12 élèves par classe. Cette mesure a été étendue à la rentrée 2021 aux classes de GS situées en REP+, avec des effectifs de 14 élèves par classe, appelée « unité ». Cette réforme a pour objectif notamment : l'amélioration du climat scolaire dans les classes et la personnalisation accrue des pratiques d'enseignement. Les professeurs peuvent ainsi mettre en place dans leur classe un apprentissage et un accompagnement personnalisés pour chaque élève. Sur notre école, deux unités travaillent en co-enseignement dans la même salle de classe, et la dernière unité est physiquement dédoublée. Les enseignantes des classes 5 et 6 ont élaboré leurs emplois du temps (récréation, motricité) afin de permettre aux élèves de bénéficier au maximum de cette réforme. Ainsi, leurs élèves bénéficient de 50% de temps dédoublé. Enfin, tous les élèves de Grande Section se rendent au rez-de-chaussée dans la salle partagée, ancienne classe 4, notamment tous les matins pour des jeux d'imitation (cuisine, bébé...) et des activités de langage. Les autres classes profitent également de cette salle.

La ville a accordé un budget conséquent pour le renouvellement du mobilier dû au dédoublement des classes de GS. Les enseignantes ont passé commande fin septembre pour équiper les classes 5, 6 et 7, et la salle partagée, et les meubles devraient être livrés pendant les vacances de Noël. Mesdames ROTTIER, MULLER, MANCINELLI, MARANDON et BIVILLE vont avoir besoin de temps pour préparer les cartons, puis installer les nouveaux meubles. Nous avons reçu l'accord de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour banaliser une après-midi et une journée d'école. Il n'y aura donc pas classe : vendredi 17 décembre après-midi et lundi 3 janvier toute la journée. Les parents des Grands seront invités, dans la mesure du possible, à garder leurs enfants à la maison ces jours là.

- Mme TESTUCCI rappelle que l'école est toujours soumise au niveau 2 / jaune du protocole sanitaire. 3 classes sont fermées cette semaine, et une autre l'a été en septembre.
- Début septembre, le groupe scolaire a été désigné par les services de la Direction Académique pour un dépistage COVID par tests salivaires. 19 familles ont donné leur accord sur l'école maternelle. Les tests ont été faits à domicile avec le kit fourni par l'école. Un nouveau dépistage va être organisé début novembre. Les familles seront invitées à donner leur consentement pour ce dépistage et tous ceux qui pourraient être organisés dans l'année. Les consentements pour ces campagnes de dépistage sont à rendre avant jeudi 21/10 16h. Les kits seront distribués mardi 16/11 et devront être rendus mercredi 17/11 à 8h20.
- La nouveauté est que les classes ne seront pas systématiquement fermées en cas de survenue d'un cas positif parmi les élèves. La classe pourra rester ouverte si un dépistage réactionnel peut être organisé le jour du résultat de l'enfant positif ou le lendemain. Les familles vont être invitées à donner leur consentement sur un formulaire identique au dépistage des campagnes de tests salivaires. Les enfants qui n'auront pas été testés ne pourront pas revenir à l'école avant la période d'éviction actuellement en vigueur. Les enseignants assurant la classe aux élèves testés, ils ne proposeront pas de télé-travail durant cette période. Les consentements pour ce dépistage réactionnel seront distribués en même temps que les autres et sont également à rendre avant jeudi 21/10 16h.
- Mme TESTUCCI indique, suite à la question de Mme BENIE, que ce protocole a été mis en place vendredi dernier mais que les 3 classes ont été fermées quand même car le dépistage réactionnel n'allait pas pouvoir avoir lieu en raison du week-end.
- De plus, si après une campagne de dépistage, un enfant s'avère positif, les élèves testés négativement n'auront pas besoin de refaire le test si les parents avaient donné leur consentement pour le dépistage réactionnel. Dans ce cas alors, les élèves dont les familles avaient donné leur accord seulement pour le dépistage réactionnel seront concernés par un test.
- Mme CHENAIT et Mme ZEGUER demandent des précisions sur la réalisation des tests. La directrice informe qu'il s'agit toujours de tests PCR salivaires. Ils sont fait à domicile pour les campagnes de dépistage. Pour le dépistage réactionnel, on ne sait pas. Dans tous les cas, il faut utiliser les tests fournis par le laboratoire à l'école et un test fait en pharmacie ne sera pas pris en compte. Tous les documents vont être distribués dans les prochains jours.
- Suite aux questions de Mme GUELBI, la directrice indique que tout est confidentiel. Il y aura une note relative à la protection des données avec les mots dans les cahiers. Les informations seront logiquement plus visibles des parents que la dernière campagne qui avait été annoncée par mail uniquement. Et le maintien de l'ouverture de la classe n'est pas soumis à un nombre de cas positif : dès que un enfant est positif, la classe reste ouverte pour les enfants dont les familles ont rempli le formulaire de dépistage réactionnel. Un cas positif suffit à la fermeture d'une classe ou à la mise en place de tests réactionnels.
- M. HAMADACHE informe que, si le dépistage réactionnel est mis en place, les enfants qui viennent à l'école pourront aller au périscolaire et à la cantine.
- Mme KHALFA s'inquiète du fait que les informations distribuées soient assez explicites. La directrice explique qu'il y a beaucoup de documents, avec deux consentements presque identiques : mais les titres sont différents (« campagne de dépistage » et « dépistage réactionnel ») et afin de minimiser les confusions, il y a deux feuilles de deux couleurs différentes pour les deux types de consentement. De plus, il y aura un mot collé dans les cahiers séparé en deux parties, une notice d'information du gouvernement collée également, et seront glissés dans le cahier un mode d'emploi pour expliquer comment faire le test et un document concernant les mentions d'information informatiques et libertés.
- La directrice rappelle, suite à la question de Mme CHENAIT, que le reste des modalités COVID ne change pas. Si un enfant est positif, la famille reste à la maison 17 jours.

- Afin de permettre à M. VINCE de se rendre à un autre conseil d'école ce soir, son suppléant ne pouvant pas le remplacer, Mme TESTUCCI a modifié le déroulement de l'ordre du jour pour que le point ville soit traité en ce début de réunion.

3. Point ville

- La directrice remercie la mairie pour l'attribution exceptionnelle de matériel suite au dernier cambriolage : 1 mallette PPMS, 1 ordinateur pour le bureau de direction et 1 ordinateur portable, déjà réceptionnés, et bientôt 1 plastifieuse, 1 visualiseur avec caméra, 2 hauts parleurs, 1 chaîne stéréo, 1 appareil photo et 1 enceinte acoustique. Elle espère que celle-ci sera bientôt livrée pour permettre aux enfants de commencer les activités dansées en salle de jeux. M. VINCE indique que c'est en cours.
- Depuis le dernier conseil d'école, les panneaux indicatifs aux entrées respectives de l'école élémentaire et de l'école maternelle (pour différencier les deux accès et interphones) n'ont toujours pas été posés. M. VINCE indique que c'est en cours également.
- Aussi, la DI n° DIT21090556 pour la demande de réparation d'un vélo a été refusée. Ces vélos ont pourtant été achetés par la circonscription en lien avec la ville, et notre hiérarchie indique que c'est à la Municipalité d'en assurer l'entretien. Mme TESTUCCI est sans nouvelle à ce jour. M. VINCE explique qu'il semble y avoir un « vide juridique » à ce sujet car on ne sait pas qui doit s'en occuper. Ces vélos étant neufs, il doit y avoir une garantie. Il faudrait savoir si le problème a été rencontré par d'autres écoles. M. VINCE va se renseigner côté mairie et Mme TESTUCCI côté circonscription.
- La directrice a également demandé, dans la DI n° DIT21090319, la pose d'une enrobée autour d'un arbre où il n'y a plus de terre mais seulement de la poussière. Cela est très gênant pour les enfants qui ont tendance à jouer avec. Elle demande quelle solution peut proposer la mairie pour ce problème. M. VINCE indique que les barrières sont aussi accidentogènes ; et les goudrons ne sont pas des solutions pérennes. La solution temporaire serait le barrièrage d'arbre avec du bois, mais ce n'est pas la meilleure solution. Ni de mettre une bordure en ciment, comme proposée par une ATSEM. Le problème ne vient pas en effet d'un trou autour de l'arbre, mais seulement de la poussière. La meilleure solution serait de combler avec de la terre. Mme TESTUCCI va demander que des plantations soient refaites.
- Mme TESTUCCI, M. HAMADACHE et M. VINCE s'accordent pour trouver que le logiciel pour enregistrer les DI est très pratique. Le dispositif de suivi des interventions a changé, il est maintenant informatisé. On sait où on en est des demandes bien mieux qu'avant.
- Enfin, le conseil d'école devait initialement avoir lieu dans la petite salle de motricité pour que l'on puisse profiter du TBI et ainsi projeter des documents. La directrice aimerait savoir où en sont ces travaux. En effet, les salles des maîtres de toutes les écoles Villeurbannaises devaient être équipées de TBI mais la notre ne peut pas l'accueillir vu sa taille et le manque de recul. Le TBI, en accord avec les services techniques et M. DA COSTA, devait donc être installé dans la petite salle de motricité. Les câbles sont tirés, le projecteur et l'écran ont été livrés. Mais le mur alvéolaire ne permet pas de fixer le TBI. M. VINCE va se renseigner pour savoir pourquoi ces travaux n'ont pas été finis.
- Mme TESTUCCI laisse la parole à M. VINCE pour parler du LAP. Il indique que c'est tôt pour faire un bilan, mais il a déjà quelques retours de Mme LACLAUTRE et de l'association les 3D. Le rôle de l'animatrice est notamment d'interpeller les intervenants en fonction des besoins et celui des 3D est plus la partie organisationnelle et l'interface avec Mme LACLAUTRE. Les 3D ont eu un soutien de la CAF (de l'état), mais exercent bénévolement. Mme LACLAUTRE est rémunérée par la mairie. Ce LAP s'appelle désormais « LAP des Brosses » pour assurer une meilleure continuité sur les différents sites (le LAP se déploie également au collège Lamartine et sur le groupe scolaire Camus). C'est un chantier expérimental, l'objectif est d'avoir un soutien avec une professionnelle sur des questions qui ne sont pas que d'ordre scolaire. Il sera peut-être développé dans d'autres quartiers pas forcément situés en REP. La volonté de la ville est de créer un nouveau projet, notamment avec les crèches et les professionnels de la petite enfance.
- M. VINCE et Mme TESTUCCI explique à Mme CHENAIT, qui demande pourquoi ces interventions ont lieu sur le trottoir (le soutien à la parentalité est intéressant, mais sur un trottoir, cela donne moins envie) qu'il s'agit ici d' « amorce » pour engager ensuite un travail plus approfondi dans l'école ou ailleurs. L'objectif est la visibilité dans un premier temps, pour prendre rendez-vous plus tard. Mme LACLAUTRE reste dans l'école après les cafés trottoirs.
- Suite à la remarque de Mme BENIE quant à la communication faite autour de ce projet, la directrice indique que des mots seront collés dans les cahiers (après ceux concernant le Covid), avec le calendrier, et un affichage disposé à l'entrée. Les dates sont d'ores et déjà disponibles sur le blog de l'école.

- M. VINCE aborde ensuite la question du PEDT : Plan Éducatif du Territoire. Il regroupe les questions que la mairie veut porter au niveau éducatif : le périscolaire, les SRT, les APA, les partenaires (centre sociaux...). Dans la réécriture du PEDT, il est question de l'organisation d'une journée type, et notamment des rythmes scolaires. Ce qui va être discuté, c'est ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien. Un bureau d'étude va proposer différents scénarios qui vont prendre en compte toutes les problématiques (recrutement, périscolaire...). Les parents élus seront invités à une réunion pour en discuter, le 21 octobre, puis en novembre avec les nouveaux parents élus. En janvier, la consultations sera étendue à tous les parents d'élèves sous forme d'un questionnaire en ligne. Le PEDT doit être réécrit en mars, pour entrer en vigueur à la rentrée 2022.
- Mme GUELBI rappelle que les Villeurbannais ont été consultés sur les rythmes scolaires en 2017 par courrier. M. VINCE indique que maintenant, ce sera des consultations. Mme TESTUCCI indique que justement, le conseil d'école a vocation à se positionner sur ce genre de questions.
- Suite à la question de M. POHL, M. VINCE précise que le PEDT dure 3 ans.
- M. ABDELLI expose que les communes voisines travaillent toutes sur 4 jours et il demande pourquoi Villeurbanne ne fait pas pareil, et si on prend assez en considération les besoins des parents et des enfants. Il s'étonne qu'on doive attendre le PEDT pour réfléchir à la question des rythmes scolaires. Il lui semble qu'il vaut mieux régler la question des rythmes scolaires et que les solutions pour le périscolaire en découleront. Notamment, si les journées sont plus longues, les périscolaires seront plus courts. M. VINCE répond que la mairie se remet en question sur ce sujet car aucune décision n'est prise pour l'instant. La discussion va avoir lieu mais dans un cadre plus général. Madame DOURDIN interroge sur la forme de la consultation des enseignants. M. VINCE indique que cela se fera en concertations, d'abord des focus groupes avec les directeurs, puis de manière plus large avec tous les enseignants mais la forme précise n'est pas encore connue.
- Comme M. VINCE indique qu'il y a actuellement des difficultés de recrutement pour trouver des animateurs du périscolaire, Mme CHENAIT demande si des parents d'élèves peuvent postuler. M. DUFOUR et M. HAMADACHE répondent que les parents peuvent postuler à l'échelle de la ville, et seront affectés là où il y a des besoins, mais pas dans l'école de leur enfant. Il faut avoir 18 ans dans l'année et au minimum un BAFA. D'autres diplômes sont acceptés (CAP petite enfance, licence sciences de l'éducation, licence STAPS) mais il y a des pourcentages à respecter. Il n'y a pas de formation, mais les animateurs sont encouragés à se former. Il est rappelé que ce problème de recrutement est national, et qu'il a déjà été rencontré par le passé.
- Le prochain conseil d'école est fixé au 27 janvier à 17h.
- La directrice laisse la parole à M. DUFOUR pour aborder la question de la commission restauration. En effet, le groupe scolaire en fait partie cette année à sa demande. Le but est de faire participer tout le monde (élèves des écoles maternelle et élémentaire, enseignants, ATSEM, animateurs...) pour améliorer et embellir le temps de restauration, accompagné par la cuisine centrale : comment bien manger, comprendre ce que l'on mange, mettre en valeur le menu, travailler autour du goûter, faire participer les enfants à la création de repas. Il y a 3 commissions dans l'année : les enfants sont invités (délégués de la GS au CM2). L'objectif est de trouver un compromis entre ce que les enfants veulent et ce qui est possible. Les commissions ont lieu des jeudis à 15 et les parents sont invités. La directrice indique qu'elle avait transféré le mail d'invitation aux candidats et qu'elle va renouveler son mail aux délégués demain.
- M. DUFOUR répond à Mme BENIE que les entrées ont bien repris à la cantine. Avec le COVID, la crainte était que les enfants n'aient pas le temps de manger tous les repas. Mais on s'est rendu compte qu'ils avaient le temps. La seule différence est que maintenant, ce sont les adultes qui servent le pain. Il répond également à Mme KHALFA sur le fait que les parents ne peuvent toujours pas assister à la cantine pour l'instant.
- M. DUFOUR explique le projet de fresque mené par la ville dans le passage de la rue F. Fais. L'artiste choisie est Lucie Albon car c'est la seule qui a proposé aux enfants de peindre. L'année dernière, elle est allée dans les classes de GS : les enfants ont fait des premiers dessins sur feuilles. L'artiste était repartie avec les dessins, puis elle est revenue à la rentrée pour continuer le projet avec les CP. L'artiste est aussi intervenue pendant le temps périscolaire pour faire participer des élèves plus grands, et également à la maison sociale pendant l'été. Les enfants ont peint à leur niveau, l'artiste a complété plus haut. La dimension participative de ce

projet a été une vraie réussite. Le mur avait été préparé par un chantier jeune. La zone va également être nettoyée de nouveau. La fresque sera « inaugurée » vendredi 22 octobre à partir de 16h.

- Mme TESTUCCI laisse la parole à M. HAMADACHE. Il indique que le chauffage a été remis dans tous les écoles mais qu'il y a parfois des dysfonctionnements : ils sont pris en considération et gérés au mieux. Le chauffage du restaurant scolaire a bien été amélioré l'an dernier.

Mme CHENAIT fait part de son inquiétude sur le froid que pourraient ressentir les enfants en mangeant et suggère qu'on leur laisse leur veste. Les ATSEM décrivent qu'il ne fait pas froid pendant le repas : le repas et la présence des enfants, qui ne sont pas statiques, réchauffent la salle et il n'y a pas ni enfants ni adultes qui se plaignent d'avoir froid. Manger avec une veste est impossible. La salle est de plus chauffée par le soleil. Les fenêtres sont ouvertes non seulement pour renouveler l'air mais aussi car il fait parfois chaud.

- M. HAMADACHE rappelle que les ATSEM ne peuvent toujours pas manger en même temps que les enfants. Elles sont toutes en pause à 11h. Des animateurs ont été affectés pour aider les enseignants pendant ce créneau. Trois animateurs interviennent donc dans des classes de 10h45 à 11h45 selon les besoins définis par les enseignants.

- Mme TESTUCCI termine en rappelant que pour signaler un problème au niveau de la ville, le lien est sur le blog, rubrique « quartier ».

4. Résultats des élections et point avec les parents délégués

- Les directrices des écoles maternelle et élémentaire ont proposé pour la 1^{ère} année une réunion ouverte à tous les parents intéressés pour être candidats aux élections. Seuls 4 parents étaient présents (familles de la maternelle essentiellement). Mme TESTUCCI est consciente que le rôle de parent délégué est contraignant mais il est aussi primordial dans la vie de l'école. Cette réunion a été l'occasion de présenter le calendrier et le déroulement des élections ainsi que les missions des délégués.

- Pour les élections, les missions des candidats sont : mise sous enveloppe pour le vote par correspondance, présentation de son programme aux parents, tenue du bureau de vote le jour J et dépouillement. La directrice remercie les parents qui ont aidé à la mise sous pli, et ceux qui ont tenu le bureau de vote ainsi que toutes les personnes qui ont participé au dépouillement.

- Les parents des deux listes ont également tenu des stands de propagande électorale le matin devant l'école. Mme TESTUCCI les félicite pour cette belle initiative et rappelle que, pour une bonne communication, il est important que les dates de ce type d'événement lui soit communiquée (sans en demander l'autorisation). Cela a été fait par la liste indépendante avant le scrutin, et cela sera fait demain par la liste PEEP.

- Les parents indépendants demandent quel en est le but, et M. ABDELLI s'il y a une fracture entre les deux listes. La directrice précise qu'elle ne peut pas faire toute la communication entre les deux listes. Avant les élections, la liste indépendante avait informé la directrice de la tenue de leur stand et Mme TESTUCCI n'avait pas diffusé cette information. De même, elle ne le faisait pas pour le stand PEEP de demain. Mme GUELBI indique que la liste PEEP ne souhaite pas informer l'autre liste de leurs actions propres, mais que pour les actions communes, ils les tiendront au courant. Mme CHENAIT G. ajoute que tout le monde est là pour les enfants.

- Comme le propose Mme BENIE, la directrice invite les parents élus à faire un point en dehors du conseil d'école pour se mettre d'accord sur la communication.

- Mme TESTUCCI demande aux parents candidats d'être très précis dans leur communication. En effet, pour exemple, certains parents ont compris que c'est grâce à la PEEP qu'un portail a été posé devant le groupe scolaire, alors que ces travaux n'ont aucun lien avec les parents élus. D'autres ont compris que la préparation d'une kermesse avait déjà commencé l'an dernier et que des lots avaient été transmis à l'école élémentaire alors que ce n'est pas du tout le cas.

- La directrice rappelle que les missions des délégués pour les conseils d'école sont :

- En amont, de porter les demandes et questions des parents d'élèves à l'ordre du jour auprès des directrices
- Le jour J de voter le règlement intérieur de l'école et de proposer avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (selon l'ordre du jour établi), et de prendre connaissance des projets pédagogiques présentés
- Après, d'apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école

- La directrice liste les missions des délégués au quotidien :

- organiser et animer des réunions de parents d'élèves (Mme TESTUCCI et Mme THEVENET peuvent mettre la salle de rencontres à leur disposition pendant le temps scolaire)
- informer les parents (blog, affichages...)
- faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels
- orienter les familles vers les interlocuteurs adaptés : enseignant, directeur, animatrice LAP, RASED...
- intervenir auprès des directeurs pour évoquer une question ou un problème
- préparer et réaliser un événement : la Grande Lessive, Kapla, vente de goûters...
- recueillir la parole en faisant toujours preuve de neutralité
- relayer un éventuel appel à solidarité
- assurer une médiation à la demande d'un parent

Mme TESTUCCI rappelle que les questions de communication entre les deux listes doivent se régler en dehors du conseil d'école et précise que tous les parents élus ont les mêmes « droits et devoirs ». Les deux listes peuvent avoir des projets communs et des projets indépendants.

- Les élections ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021. Il y avait 11 postes à pourvoir. Deux listes se sont présentées : une liste PEEP de 7 parents, et une liste indépendante de 12 parents. On a dénombré 204 votants sur 358 électeurs, soit un taux de participation de 56,9% (ce qui est en hausse par rapport aux 43,8% de l'an dernier).

- 40 bulletins étaient blancs ou nuls. Cela représente toujours un peu moins de 20% des votants. Il faudrait sensibiliser davantage les parents aux modalités de vote. Le mot collé dans les cahiers indique pourtant qu'il y a juste à glisser le bulletin choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe.

- Le vote par correspondance a été comme d'habitude très largement plébiscité et représente 89% des votes.

- La liste PEEP présentée par Mme GUELBI a remporté 92 suffrages et la liste de parents non constitués en association, présentée par Mme ZEGUER, 74. La première liste a donc remporté 6 sièges et la seconde 5.

- Les titulaires sont :

Liste (PEEP) présentée par Mme GUELBI Yasmina :

- Mme GUELBI Yasmina (maman de Dalil – GS6A)
- Mme CHENAIT Nora (maman de Sofia – PS3, Adam GS7A)
- Mme FLAVIGNE Nathalie (maman de Eden – MS8)
- Mme CHENAIT Ghaliya (maman de Fatima-Zahra – PS9)
- Mme BOUDADI Toffaha (maman de Wael – MS8)
- Mme BROSSUTTI Bouchra (maman de Sophia – GS6B)

Liste (parents d'élèves non constitués en association) présentée par Mme ZEGUER Amira :

- Mme ZEGUER Amira (maman de Lana – PS9, Aliyah – GS6A)
- Mme CABARET Zoé (maman de César – PS3)
- Mme PERRIER DAVID Axelle (maman de Alice – MS10)
- Mme BENIE Bénédicte (maman de Noah – MS10)
- M. ABDELLI Imad (papa de Amjed – MS3)

- Les suppléants sont :

Liste (PEEP) présentée par Mme GUELBI Yasmina :

- Mme OUAQZIZ Bezza (maman de Issa – GS 5B)

Liste (parents d'élèves non constitués en association) présentée par Mme ZEGUER Amira :

- M. ZAAFOURI Makram (papa de Lola – GS7A)
- Mme KIRAT Anissa (maman de Layane – PS9, Tamim – GS7A)
- Mme RACHEDI Fadila (maman de Ismael – TPS2, Sofiane – GS5B)
- Mme KHALFA Ouarda (maman de Djennah – GS6A)
- Mme LOUICHI Wejdene (maman de Amine – PS9, Farah – 5B)

- Mme TESTUCCI remercie grandement ces parents de s'engager dans la vie de l'école. Leur rôle est capital dans le lien école/famille.

- Comme l'an dernier, le trombinoscope sera affiché dans le hall dès réception de toutes les photos.

- Les parents de la liste indépendante ont demandé à la directrice un accès au nouveau blog de l'école. Elle va voir ce qu'il est possible de faire.

- Les parents de la liste indépendante ont pris contact avec la directrice au moment de l'établissement de la liste des candidats pour savoir s'il était possible d'organiser une kermesse cette année. L'équipe y a réfléchi en réunion et tous les enseignants sont motivés pour créer des petits spectacles à présenter aux familles

pendant le temps scolaire. Le souhait s'est porté sur le mercredi matin. En effet, les spectacles auront lieu pendant le temps scolaire pour avoir le plus d'élèves possibles présents, car il s'agit de projets pédagogiques (sport, théâtre, danse). Tous les enseignants sont également partants pour rester après 11h50 et jusqu'au début d'après-midi (par exemple terminer à 14h par le tirage de la tombola), pour un moment festif si les parents en sont les organisateurs. Mme CHENAIT G. préférerait plus tard dans la journée ou un après-midi. Mme TESTUCCI répond qu'alors, ça sera sans les enseignants.

La directrice propose que se réunisse un groupe de travail avec des volontaires. S'il a lieu hors temps scolaire, Mme DOURDIN y participera. La date retenue est mercredi 10 novembre à 8h45. Il n'y a pas de limite de nombre de personnes pour cette commission. Mme TESTUCCI rappelle que pour que ce projet soit une réussite, il faut que tout le monde soit bien en lien et avance ensemble.

- Mme TESTUCCI leur laisse la parole aux parents élus s'ils le souhaitent.
- Mme BENIE indique que les parents indépendants veulent travailler tous ensemble et pour l'instant ils ont prévu pour leur liste :

- alimenter le blog avec comme l'an dernier, des coloriages (pour décorer le hall), des recettes, mais aussi cette année des défis sportifs par vidéos.
- mettre en place d'une boîte à idées.
- prévoir des cafés trottoirs
- vendre des gâteaux
- organiser une collecte de vêtements/jeux en lien avec une association
- créer une action « nos parents ont du talent » : soit pendant le temps scolaire soit à la sortie de l'école.

La directrice indique que cette dernière idée pourrait correspondre à un projet prévu par les enseignants. Pour les autres actions, il n'y a pas de coordination école/délégués à prévoir : la directrice demande juste à en être informée.

- Mme GUELBI indique que la PEEP souhaite également mettre une boîte aux lettres pour les parents, commune avec l'autre liste. Ils aimeraient également réaliser une chasse aux trésors et faire participer des intervenants sur le thème du bien-être. Mme TESTUCCI explique qu'il n'y a aucun souci si c'est pendant le temps périscolaire. En revanche, pour le temps scolaire, les enseignants devront se réunir pour en discuter mais ils ont déjà beaucoup de projets en cours.

5. Présentation du P.P.M.S.

- Il s'agit du Plan Particulier de Mise en Sécurité.
- Notre école est confrontée aux risques suivants :
 - risques d'attentats et d'intrusions
 - risques majeurs :
 - risques naturels : tempête, séisme, inondation, rupture de barrage, glissement de terrain
 - risques technologiques : accident industriel, accident résultant d'un transport de matières dangereuses
- En cas de déclenchement du P.P.M.S. :
 - L'école reste fermée en attendant l'arrivée des secours.
 - Les parents ne doivent pas se présenter à l'école s'ils n'y ont pas été autorisés.
 - Aucun enfant ne pourra sortir du bâtiment si la consigne donnée par les autorités est de rester à l'abri.
 - Il faut écouter la radio pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation.
- Toutes ces informations sont disponibles sur le blog, dans l'onglet « Risques majeurs », avec notamment les messages d'alerte en version audio.
- Trois exercices sont obligatoires, dont le premier doit avoir lieu avant les vacances de Toussaint et simuler le risque d'attentat-intrusion. Il a été réalisé durant la matinée du vendredi 1er octobre. Cet exercice s'est déroulé dans le calme ; les élèves appréhendent de mieux en mieux ces exercices. Les enseignants de CP ont remarqué une bonne préparation en maternelle. La semaine de sensibilisation de l'année dernière semble avoir permis d'adopter des attitudes efficaces. C'est pour cela que les deux exercices de cette période ont été fait deux jours consécutifs, avec un exercice incendie jeudi 30/09.
- L'enceinte de la grande salle de motricité, dont le niveau sonore était trop élevé, a été réglée ce jour.

Et concernant la question du sens d'ouvertures des portes et des boutons moletés, Mme THOMAS, responsable à la Direction de l'Éducation, a informée la directrice qu'il n'est pas nécessaire de passer par une D.I. car un plan de changement global dans les écoles de sens des portes et d'installation des boutons moletés a été validé et est en cours de planification. Cela va concerner l'ensemble des écoles, mais le calendrier n'est pas encore fixé.

6. Projets pédagogiques

5.1 Point financier et sorties scolaires

- La directrice laisse la parole à Mme LUNVEN.
- Notre école a fait le choix il y a quelques années d'être affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École). Cela nous permet de bénéficier du soutien de l'O.C.C.E. en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable. Aussi, l'O.C.C.E. garantit la traçabilité des fonds utilisés, puisque nous devons remettre un rapport d'activité et financier à l'association départementale chaque année. Les ressources de notre coopérative proviennent : des cotisations des familles (4000€) et des bénéfices des diverses ventes qui ont lieu dans l'année : goûters par les parents élus, photos de classe...
- Mme LUNVEN explique que cette cotisation est calculée en fonction des dépenses prévues : 25€ par enfant chaque année. Les familles peuvent donner « plus » ou « moins ». A chaque rentrée, nous demandons de régler cette cotisation avant une date limite simplement afin de faciliter notre trésorerie.
- En vertu du principe de solidarité, aucun élève ne peut être écarté d'une activité financée par la coopérative scolaire au motif que ses parents n'ont pas participé à son financement. La participation des élèves aux sorties scolaires n'est donc pas liée à l'adhésion des familles à l'O.C.C.E., mais dépend du fait que la coopérative dispose de l'argent suffisant à l'organisation de la sortie.
- Mme LUNVEN précise que moins les familles cotisent, moins il y a d'activités facultatives. En effet, rien n'oblige les enseignants à concevoir des projets pédagogiques qui nécessitent un financement, à organiser des sorties scolaires, la venue d'un photographe scolaire, la venue d'un spectacle à l'école, une kermesse... Cette année, les enseignants vont d'ailleurs prévoir deux ventes à l'occasion d'un marché d'hiver, et d'un marché de printemps. La précédente édition avait rapporté 500€. L'équipe espère que les bénéfices de tous ces événements permettront de soutenir et de financer les projets, car ces actions sont motivantes pour les enfants et permettent de travailler les compétences des programmes en donnant du sens aux apprentissages.
- Mme LUNVEN indique que toutes les classes vont bénéficier d'un spectacle scolaire au centre Léo Lagrange de Villeurbanne. Le transport est pris en charge par la mairie et les entrées (735€) sont payées par la coopérative de l'école. Les confirmations de réservation sont en cours : les informations seront collées dans les cahiers quelques jours avant la sortie.
- Toutes les classes vont également se rendre au cinéma Le Tobogan pour voir la projection d'un ou deux films cette année, en fonction de l'argent de la coopérative disponible. Le coût pour un film est 800€. Les informations seront collées également dans les cahiers de liaison.
- Mme CHENAIT s'inquiète de l'impossibilité de certaines familles à payer car elle pensait que cela était obligatoire. Et elle demande s'il ne serait pas préférable de ne pas solliciter celles qui sont en difficulté. La directrice répond que cela serait injuste car il est impossible de savoir exactement qui est concerné. Il n'y a sur l'école qu'une quinzaine de familles qui ne payent pas. Certaines ont donné selon leurs moyens. Mme TESTUCCI espère en tout cas que les deux marchés pourront aider à financer les sorties.

5.2 Actions pédagogiques annuelles

- La directrice laisse la parole à Mme DOURDIN.
- L'école maternelle a rédigé deux actions pédagogiques pour l'année scolaire 2020/2021 : « Bouge ta nature » et « La p'tite gazette ». Elles ont été validées par notre hiérarchie et ont recevoir des financements spécifiques de la ville.
- Le premier projet s'inscrit dans un ensemble d'actions réalisées tout au long de l'année et qui auront pour thème : « Bien dans ma tête, bien dans mes baskets ». Il aura pour but d'engager les élèves dans une démarche articulée autour de deux axes : 1 - se respecter soi-même 2 - pour respecter son environnement. Prendre soin de soi, être bien dans son corps, être capable de verbaliser ses émotions, être à l'écoute de ses besoins, apprendre à avoir une alimentation variée et équilibrée et comprendre son importance, comprendre

la nécessité d'un bon sommeil, avoir une activité physique régulière, etc. Toutes les questions liées à l'hygiène mentale et physique pourront être abordées.

Une sortie à L'Iloz, au Grand parc de Miribel Jonage, sera organisée une journée en période 5, lors de laquelle des petits groupes d'élèves seront pris en charge à tour de rôle par les intervenants. Les enfants seront amenés, entre autres, à solliciter leur corps et leurs sens pour découvrir la nature, ou encore à explorer la sensation de bien-être dans la nature. Par exemple : parcours pieds nus, fil d'Ariane, jeu de la sardine, parcours de motricité dans la forêt...

Ce projet sera subventionné par la ville à hauteur de 800€ (1900€ d'animation) et également pour tout ou partie du transport (1300€).

- Le projet de La p'tite gazette quant à lui s'inscrit à double titre dans la continuité :
 - poursuite du travail engagé en 2018/2019 avec la sortie de deux exemplaires ainsi qu'en 2019/2020 avec un exemplaire et malheureusement non réitéré en 2020/2021 du fait des conditions particulières imposées par la crise sanitaire.
 - poursuite du projet de médiation école/famille engagé depuis plusieurs années.

Il consiste en l'élaboration, par les élèves, de contenus variés : jeux, coloriage, reportage, histoire, bricolage, documentaire, compte rendu de visite, etc. et en leur adaptation sous forme d'article.

Les articles mis en page dans le magazine sont réalisés par et pour des élèves de maternelle, mais sont aussi une fenêtre ouverte pour les parents sur l'école. La magazine est imprimé en couleur de façon à valoriser au mieux les productions plastiques, photos et autres contenus, proposés par les élèves. Les exemplaires seront distribués gratuitement à chaque famille.

Cette année, le projet prévoit d'y associer les parents d'élèves, en leur proposant un encart « tribune libre ». Le but est d'inviter les parents à partager leur savoir-faire, leurs connaissances, ou un talent particulier, ou de promouvoir leurs actions.

Ce projet sera subventionné par la ville à hauteur de 500€, pour un coût prévu de 730€.

5.3 Autres projets

- La directrice laisse la parole à Mme MARANDON.
- Un projet de « Parcours lecteur » avait créé il y a deux ans mais il n'avait pas pu être mis en œuvre à cause du Covid. Il concerne toutes les classes du groupe scolaire, de la TPS au CM2, et reprend cette année sous plusieurs formes. Notamment, toutes les classes vont à nouveau pouvoir se rendre à la BCD de l'école. Un planning a été défini. Les classes vont réaliser des « marque-ta-place » afin de pouvoir ranger un livre facilement après l'avoir sorti de sa caisse. Il s'agit de marque-page géant que l'enfant doit placer à l'endroit où il a pris un livre. Le nom et la photo de l'enfant sont présents en haut de cette feuille pour lui permettre de la repérer rapidement.
- Tous les lundis à 15h30, toutes les classes de l'école vivent un moment de lecture en silence. C'est le « Chut on lit » ! Chacun choisit un livre et le lit individuellement, en silence et en autonomie. Ce moment dure en ce début d'année 5 minutes environ, et les enseignants espèrent commencer à le prolonger rapidement vu l'engouement des élèves. La lecture peut se faire n'importe où dans la classe, elle commence au signal (en fonction des classes : sonnerie, guirlande qui s'allume, bâton de pluie...) et chaque lecteur choisit sa posture de lecteur : sur une chaise, un coussin...
- Cette année va être mis en place pour toutes les classes un « carnet du lecteur ». Le but est de garder une trace, un historique de lecture de l'élève. Le carnet sera initié dès la TPS et le suivra jusqu'au CM2.
- Aussi, des élèves de l'école élémentaire pourront intervenir dans des classes de maternelle pour des moments de lecture offerte. C'est ce que l'on appelle la « Brigade d'intervention littéraire ».
- Mme MARANDON informe que le projet de cahier du bonhomme continue. Plusieurs fois dans l'année, de la Petite Section à la Grande Section, les élèves sont invités à dessiner un bonhomme. Les enfants apprécient de revoir leurs dessins au fil des ans, et ce cahier est remis aux familles en fin de scolarité de maternelle. Le dessin du bonhomme est très important car il montre le niveau d'intégration du schéma corporel de l'enfant, la façon dont il vit son corps, l'image qu'il a de lui-même.
- Cette année, les enfants commenceront un classeur culturel, qui contribuera à la construction d'une culture commune. Ce classeur sera le témoignage des rencontres et expériences artistiques et culturelles vécues par l'élève en tant qu'auditeur, visiteur, spectateur ou acteur. Il suivra l'élève de la Toute-Petite Section au CM2. Le but est de garder la mémoire de son parcours culturel par la collecte de traces individuelles des expériences vécues (souvenirs matériels – ticket, programme, comptes rendus, impressions, avis, illustrations, photos...).

- La directrice laisse la parole à Mme ARGENTIERI.
- Comme l'an dernier, la chorale ne peut avoir lieu. Cependant, dès cette période, toutes les classes vont apprendre des chants sur le thème de l'année : bien dans ma tête, bien dans mes baskets.
- L'équipe a souhaité renouveler le projet avec les étudiants infirmiers de l'école Rockefeller. Pour la 2ème année, ils vont intervenir dans toutes les classes selon des modalités qui restent à définir. Les séances traiteront de la santé : pour être bien dans ma tête et bien dans mes baskets, je dois bien manger, bien dormir et bouger !
- Un « Forum de l'école » s'est déroulé le 28/09. Les partenaires étaient nombreux et les familles ont pu déambuler dans la cour de l'école pendant 1h30. Ce forum a atteint l'objectif fixé : les familles ont pu découvrir et échanger avec les différents partenaires, ces derniers, très investis pour cet événement, ont également beaucoup apprécié le fait d'avoir pu échanger entre eux.

Au vu des retours, nous comptons réitérer cette action en tenant compte des axes d'amélioration. Par exemple : ouvrir le forum dès 15h40 ; distribuer un plan à l'entrée ; davantage de parents élus à leur stand ; ou encore prévoir un temps inter-partenarial uniquement à un moment donné.

- Mme ARGENTIERI indique enfin que, comme chaque année, tous les enseignants souhaitent impliquer les parents dans la vie de la classe. En fonction des classes et des projets, les parents seront invités à venir se faire expliquer la classe par leurs enfants, avec mise à disposition des classeurs pour les aider. D'autres parents seront sollicités pour participer à des jeux de société, ou aider à l'accueil des classes en BCD. Et certains seront invités à venir parler en langue étrangère avec une comptine ou un livre.

7. Règlement intérieur

- Le règlement en l'état est approuvé et voté à l'unanimité ce jour .

8. Questions inscrites à l'ordre du jour

- Aucune autre question diverse n'a été inscrite à l'ordre du jour.